

Séance du Conseil des EPF des 6 et 7 mars 2019

Le Conseil des EPF est favorable à un accord-cadre avec l'UE

Le Conseil des EPF est favorable à une signature de l'accord-cadre entre la Suisse et l'Union européenne. Il encourage le Conseil fédéral à trouver avec l'UE une solution capable de rallier la majorité au Parlement ainsi qu'en cas de votation populaire. Le Conseil des EPF a également alloué les ressources fédérales aux institutions du Domaine des EPF pour l'année 2020 et adopté le compte rendu consolidé 2018. De plus, il a accordé aux collaborateurs la pleine compensation du renchérissement, ce dont sont convenus les partenaires sociaux lors d'un second round de négociations. Enfin, il a nommé Anna M. Hersperger membre de la Direction du WSL.

Berne, le 8 mars 2019 – Lors de sa séance des 6 et 7 mars 2019, le Conseil des EPF a discuté du projet d'accord-cadre entre la Suisse et l'UE. Les accords bilatéraux avec l'UE revêtent une importance majeure pour le Conseil des EPF puisqu'ils constituent pour les institutions du Domaine des EPF un moyen d'accéder aux programmes-cadres européens de recherche (PCR) et, grâce à la libre circulation des personnes, au vivier de talents de l'Union européenne. Plus de la moitié de ses professeurs et professeures sont en effet originaires d'un pays de l'UE.

Une exclusion de la Suisse des PCR toucherait le Domaine des EPF de plein fouet. Ainsi, les institutions du Domaine des EPF ont remporté entre 2007 et 2016 un peu plus de la moitié des bourses du Conseil européen de la recherche (*ERC Grants*) octroyées à des organismes suisses. Les PCR sont la deuxième source de fonds de recherche pour le Domaine des EPF qui a remporté des fonds compétitifs à hauteur de plus de 140 mio CHF en 2018. Une exclusion des PCR aurait des conséquences financières graves. Plus graves encore seraient les conséquences néfastes sur l'attractivité, la réputation et le réseau international du pôle scientifique suisse.

Pas d'alternative à un accord-cadre avec l'UE

Un accord-cadre permettrait de stabiliser les relations entre la Suisse et l'UE sur le plan juridique, ce qui est aussi dans l'intérêt du Conseil des EPF. Pour les institutions du Domaine des EPF, il est indispensable que les rapports entre la Suisse et l'UE reposent sur une base solide. L'incertitude est un poison pour le pôle scientifique suisse. Preuve en sont les expériences faites au lendemain de l'acceptation de l'initiative «Contre l'immigration de masse». Le Conseil des EPF encourage donc le Conseil fédéral à trouver avec l'UE une solution capable de rallier la majorité au Parlement ainsi qu'en cas de votation populaire et estime pour sa part qu'il n'y a pas d'alternative à un accord-cadre avec l'UE.

Allocation des ressources pour 2020

Les ressources fédérales à la disposition du Domaine des EPF pour l'année 2020 atteignent actuellement un total de 2566 mio CHF. La majeure partie de cette enveloppe budgétaire, à savoir un montant de 2423 mio CHF, est destinée aux deux écoles polytechniques (ETH Zurich et EPFL) ainsi qu'aux quatre établissements de recherche (PSI, WSL, Empa et Eawag) pour leur permettre de se développer en tenant compte de l'augmentation constante du nombre d'étudiants et de mettre en œuvre leurs projets stratégiques respectifs. Les fonds restants seront investis dans des projets planifiés à l'échelle du Domaine des EPF comme les quatre grands axes stratégiques de recherche que sont la science des données, l'*Advanced Manufacturing*, la santé personnalisée et l'énergie, mais aussi dans les grandes infrastructures de recherche telles que le Centre suisse de calcul scientifique CSCS de l'ETH Zurich, le projet de neuroinformatique *Blue Brain Project* à l'EPFL ou l'extension du SwissFEL au PSI et dans de nouvelles initiatives.

Compte rendu consolidé 2018

Le Conseil des EPF a adopté le compte rendu consolidé pour l'année 2018. Le Rapport de gestion 2018, qui comprend les Comptes consolidés 2018 du Domaine des EPF, sera soumis au Conseil fédéral, puis publié après son adoption. Le Conseil des EPF y met en lumière certains points forts thématiques et rend compte de la réalisation des objectifs stratégiques définis par le Conseil fédéral.

Pleine compensation du renchérissement pour le personnel du Domaine des EPF

Lors d'un second round de négociations, les partenaires sociaux sont convenus que les collaborateurs du Domaine des EPF se verraient accorder en 2019 la pleine compensation du renchérissement de 0,9%. Cette compensation est de 0,8% depuis le 1^{er} janvier 2019. Le 0,1% manquant durant le premier semestre sera compensé à partir du 1^{er} juillet 2019 par le versement de 0,2% supplémentaires jusqu'à la fin de l'année. Ce faisant, le Conseil des EPF s'aligne sur la pratique en vigueur à la Confédération.

Nouveau membre de la direction du WSL

Le Conseil des EPF a nommé Anna M. Hersperger en tant que nouveau membre de la direction du WSL à partir du 1^{er} juin 2019. Originaire du canton de Lucerne, Anna M. Hersperger a poursuivi ses études en génie rural et mensurations à l'ETH Zurich, puis a obtenu un doctorat de l'Université de Harvard en 2000 avec un *joint degree* en écologie et architecture paysagère. Auparavant, elle a travaillé dans l'économie privée entre 1989 et 1991 pour le bureau d'ingénieurs et planificateurs Emch+Berger et dans le secteur académique entre 1992 et 1994 avec un *Fulbright Scholarship* à l'*Arizona State University*. Après son doctorat, elle s'est vouée à la recherche en 2001 et 2002 en tant que postdoctorante au Département des Sciences des systèmes environnementaux de l'ETH Zurich. Entrée au WSL en 2002 en tant que *research scientist*, elle est devenue responsable d'un groupe de recherche en 2006 et dirige aujourd'hui le groupe spécialisé dans les systèmes d'utilisation des sols. Anna M. Hersperger est urbaniste et écologiste du paysage. Son champ d'investigation concerne les acteurs et les éléments moteurs à l'origine des changements qui surviennent dans l'utilisation des sols en milieux urbain et suburbain.

Renseignements

Gian-Andri Casutt, responsable de la communication
Téléphone +41 (0) 44 632 20 03
Mobile +41 (0) 79 636 94 64
gian.casutt@ethrat.ch

Conseil des EPF, Haldeliweg 15, CH-8092 Zurich, www.cepf.ch

Le Conseil des EPF est l'organe stratégique de direction et de surveillance du Domaine des EPF, constitué des deux écoles polytechniques fédérales ETH Zurich et EPFL ainsi que des quatre établissements de recherche PSI, WSL, Empa et Eawag. Nommé par le Conseil fédéral, le Conseil des EPF supervise les plans de développement, organise le controlling et assure la coordination du Domaine des EPF. A ce titre, il établit le budget et les comptes du Domaine des EPF et coordonne la gestion ainsi que le maintien de la valeur et de la fonction du parc immobilier. Le Conseil des EPF est l'autorité investie du pouvoir de nomination et représente le Domaine des EPF auprès des autorités de la Confédération. Il est assisté par un état-major chargé de préparer les dossiers et de les mettre en œuvre.